



Régie de l'énergie du Canada Canada Energy Regulator

517, Dixième Avenue S.-O. Suite 210
bureau 210 517 Tenth Avenue SW
Calgary (Alberta) Calgary, Alberta
T2R 0A8 T2R 0A8

Dossier OF-Tolls-Group1-E101-2019-02 02
Le 24 février 2020

Maître Jennifer Nichols
Avocate générale associée
Droit réglementaire
Pipelines Enbridge Inc.
200, Fifth Avenue Place S.-O.
Calgary (Alberta) T2P 3L8
Courriel : jennifer.nichols@enbridge.com

Maître Margery Fowke
Avocate générale associée
Droit réglementaire
Pipelines Enbridge Inc.
200, Fifth Avenue Place, S.-O.
Calgary (Alberta) T2P 3L8
Courriel : margery.fowke@enbridge.com

Maître D. G. Davies, c.r.
Norton Rose Fulbright Canada
S.E.N.C.R.L., s.r.l.
400, Troisième Avenue S.-O., bureau 3700
Calgary (Alberta) T2P 4H2
Courriel :
don.davies@nortonrosefulbright.com

Pipelines Enbridge Inc.
Services juridiques
Courriel :
legal.services.lp.gtm.rla.paralegals@enbridge.com

Pipelines Enbridge Inc. (« Enbridge »)
Demande visant les contrats relatifs à la canalisation principale au Canada
(la « demande »)
Avis d'audience publique et directives concernant les demandes de participation

Maîtres,

Le 19 décembre 2019, la Régie de l'énergie du Canada a reçu une [demande](#) d'Enbridge sollicitant l'approbation d'un nouveau service et d'un nouveau cadre de tarification pour la canalisation principale au Canada.

La demande visait à obtenir une ordonnance de la Commission de la Régie :

- a) approuvant l'instauration d'un service de transport garanti couvrant 90 % de la capacité disponible de la canalisation principale au Canada, qui serait fourni en respectant toutes les conditions, y compris la méthode de tarification, qui sont contenues dans les ententes de service de transport pro forma et les tarifs des règles et règlements pro forma pour le pétrole brut, les liquides de gaz naturel et les produits pétroliers raffinés, selon les articles 226, 230 et 231 et le paragraphe 239(1) de la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* (la « LRCE »);
- b) approuvant une réserve de 10 % de la capacité disponible de la canalisation principale au Canada pour les volumes non souscrits et l'instauration d'un service de transport non souscrit respectant toutes les conditions, y compris la méthode de tarification, qui sont contenues dans la demande, les ententes de service de transport pro forma, les tarifs des règles et règlements et, à titre indicatif, les droits et tarifs non souscrits communs, à l'échelle locale et internationale, de la canalisation principale au Canada, suivant les articles 226, 230 et 231 de la LRCE;

- c) approuvant les méthodes servant à établir les besoins en revenus des installations de stockage pour la réception et la livraison de la canalisation principale au Canada, ainsi que les droits relatifs aux opérations de terminal pour la réception et la livraison, établis dans la demande, selon les articles 226, 229, 230 et 231 de la LRCE;
- d) déclarant que la procédure d'appel de soumissions demandée est appropriée et qu'elle donnera lieu à un appel de soumissions juste, transparent et compatible avec les exigences de transporteur public d'Enbridge, suivant les articles 32, 226, 231 et 235 et le paragraphe 239(1) de la LRCE;
- e) approuvant le maintien de l'exemption accordée à Enbridge en vertu du paragraphe 129(1.1) de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, qui soustrait la société à l'exigence de maintenir le système comptable décrit dans le *Règlement de normalisation de la comptabilité des oléoducs*, selon le paragraphe 389(2) de la LRCE;
- f) accordant toute autre mesure qu'Enbridge pourrait solliciter ou que la Commission pourrait juger appropriée, en vertu de l'article 68 de la LRCE.

Le 16 janvier 2020, la Régie a rendu publique une lettre établissant un processus de commentaires relativement à la demande (le « processus de commentaires »). Elle a alors donné instruction aux parties intéressées de dresser une liste des questions qu'elles souhaitent ardemment que la Commission examine et de lui faire part de leurs observations sur les questions d'ordre procédural. La Régie a reçu 50 lettres de commentaires d'expéditeurs ayant recours à la canalisation principale et d'autres personnes intéressées. Elle a aussi reçu une lettre en réplique d'Enbridge.

La Commission a décidé de convoquer une audience publique dans le but d'étudier la demande. Suivent des renseignements sur l'avis d'audience et des instructions sur la façon de s'inscrire pour y participer à l'instance.

Inscription pour participer à l'instance

La Commission a arrêté le processus de participation décrit ci-après pour assurer une participation inclusive, une mobilisation véritable du public, l'efficacité du processus et son respect de la LRCE. Quiconque souhaite participer à cette audience de la Régie doit s'y inscrire.

Pour faciliter ce processus, la Commission aura recours au système de demande de participation. Elle encourage toutes les personnes désirant prendre part à l'audience à s'inscrire par l'entremise de ce système. Il leur sera ainsi possible de se prévaloir du portail de participation pour déposer des documents et faire en sorte qu'ils soient envoyés aux autres participants durant l'instance. À titre de demandeur, Enbridge est inscrite d'office au système de demande de participation. L'annexe B renferme plus de renseignements sur la façon de s'inscrire en passant par ce système. Les personnes intéressées qui le préfèrent peuvent aussi s'inscrire en déposant, par voie électronique sur le site Web de la Régie ([Dépôt de documents électroniques](#)), une lettre adressée à la secrétaire de la Commission exprimant leur intérêt et indiquant le mode de participation qu'elles privilégient.

Une personne peut participer à titre d'intervenant – ce qui lui permet de déposer des éléments de preuve, d'adresser des demandes de renseignements, de participer aux contre-interrogatoires et de présenter une plaidoirie – ou en tant qu'auteur d'une lettre de commentaires. Le système de demande de participation exige que vous indiquiez votre préférence en la matière au moment de votre inscription.

La Commission accorde à tous les expéditeurs canadiens utilisant la canalisation principale au Canada, à toutes les personnes ayant déposé une lettre de commentaires durant la période prévue à cette fin et à toutes les personnes intéressées dont le nom figure à l'annexe C le statut d'intervenant, s'ils choisissent de s'en prévaloir. La Commission est d'avis que ces personnes ont démontré que leurs intérêts risquent d'être suffisamment touchés par ses décisions relativement à la demande, et que leur participation lui sera utile. Ces parties doivent tout de même s'inscrire à partir du système de demande de participation pour pouvoir se servir du portail de participation durant le processus, et elles doivent indiquer en quelle qualité elles souhaitent participer à ce processus, soit comme intervenant ou comme auteur d'une lettre de commentaires.

Les autres membres du public qui s'inscrivent pour participer à l'instance se verront accorder le statut d'auteurs d'une lettre de commentaires et pourront minimalement déposer une telle lettre. Il leur est cependant possible de demander le statut d'intervenant, auquel cas, ils doivent fournir des renseignements qui démontrent que leur participation en cette qualité est justifiée.

La Commission déterminera si l'intérêt de ces personnes risque d'être suffisamment touché par sa décision et si leur participation comme intervenant l'aidera durant le processus, dans l'optique de la liste de questions proposée (annexe A).

Si elle conclut que leur intérêt n'a pas été démontré, leur demande de participation comme intervenant sera refusée, et le statut d'auteur d'une lettre de commentaires leur sera accordé.

Le processus d'inscription pour participer à l'audience se déroulera **du 12 au 18 mars 2020**.

Après avoir publié la liste des participants, la Commission rendra une ordonnance d'audience dans laquelle seront précisés les étapes et le calendrier du processus. Durant le processus de commentaires, des recommandations d'ordre procédural ont été faites à la Commission, dont celle de tenir une audience en plusieurs phases. La Commission n'a pas encore tranché cette question. Par conséquent, toutes les personnes qui s'inscriront du 12 au 18 mars 2020 par l'entremise du système de demande de participation pourront prendre part à toutes les étapes du processus qu'instituera la Commission pour étudier la demande, y compris un éventuel processus en plusieurs phases.

Conférence technique

La Commission a décidé de tenir une conférence technique, **le 8 avril 2020**, durant laquelle Enbridge fera une présentation. Cette conférence procurera à la Commission, au personnel de la Régie et à toutes les personnes intéressées une occasion de se renseigner sur les activités du réseau pipelinier d'Enbridge dont fait partie la canalisation principale. La conférence n'a pas pour but de recueillir des observations ou des éléments de preuve des intervenants.

Les parties peuvent assister à la conférence technique à titre d'observateurs, mais ne pourront pas mener de contre-interrogatoire à cette occasion. La possibilité de vérifier l'exactitude de la preuve leur sera offerte au cours du processus d'audience qui suivra. La présentation et la transcription de la conférence technique seront versées au dossier de l'instance et seront accessibles aux parties.

Les personnes intéressées à assister à la conférence technique en personne doivent s'inscrire à l'avance. Étant donné qu'un nombre limité de personnes pourront assister à la conférence technique (en raison de l'espace limité de la salle), la priorité sera accordée aux parties figurant dans la liste des participants. Les parties se trouvant à l'extérieur de Calgary pourront y participer à distance si elles préfèrent ne pas se déplacer.

Une lettre renfermant des renseignements préliminaires sur la conférence technique, ainsi qu'un formulaire d'inscription et les dates de cette dernière, sera envoyée sous pli séparé.

La Commission ordonne à Enbridge de signifier, au plus tard le **11 mars 2020**, une copie de la présente, l'avis d'audience publique et les instructions relatives à la demande de participation (annexe B), de la façon suivante :

1. envoi à tous les expéditeurs utilisant la canalisation principale d'Enbridge au Canada et aux autres personnes ayant pris part aux négociations entourant la demande;
2. envoi à toutes les personnes qui ont présenté une lettre de commentaires durant le processus prévu à cette fin;
3. envoi aux personnes dont le nom figure à l'annexe C de la présente;
4. envoi à toutes les autres parties intéressées qui ne sont pas incluses dans les points 1, 2 et 3 ci-dessus;
5. affichage dans le site Web public d'Enbridge;

6. publication de l'avis d'audience publique dans les journaux ci-dessous :

Publication	Emplacement	Langue de publication	Fréquence de publication	Date de tombée
<i>Edmonton Journal</i>	Edmonton (Alberta)	Anglais	Quotidienne	s.o.
<i>Calgary Herald</i>	Calgary (Alberta)	Anglais	Quotidienne	s.o.
<i>Le Franco</i>	Calgary (Alberta)	Français	Hebdomadaire (jeudi)	Dimanche précédent
<i>La Source</i>	Vancouver (Colombie-Britannique)	Français	Bimensuelle (mardi)	Le 3 et le 17 mars Remis au plus tard à midi le jeudi précédent
<i>Regina Leader-Post</i>	Regina (Saskatchewan)	Anglais	Quotidienne	s.o.
<i>L'Eau vive</i>	Regina (Saskatchewan)	Français	Bimensuelle (jeudi)	Le 5 et le 19 mars Remis une semaine avant
<i>Winnipeg Free Press</i>	Winnipeg (Manitoba)	Anglais	Quotidienne	s.o.
<i>La Liberté</i>	Winnipeg (Manitoba)	Français	Hebdomadaire (mercredi)	Publication les 12, 19 et 26 février les 4, 11, 18 et 25 mars Remis une semaine avant
<i>Globe and Mail</i>	Toronto (Ontario)	Anglais	Quotidienne	s.o.
<i>The National Post</i>	Toronto (Ontario)	Anglais	Quotidienne	s.o.
<i>L'Express</i>	Toronto (Ontario)	Français	Hebdomadaire (vendredi)	Remis une semaine avant
<i>Montreal Gazette</i>	Montréal (Québec)	Anglais	Quotidienne	s.o.
<i>La Presse</i>	Montréal (Québec)	Français	Quotidienne	s.o.

Veuillez agréer, Maîtres, mes sincères salutations.

La secrétaire de la Commission,

Original signé par

L. George

Pièces jointes

Annexe A

Liste des questions

La Commission a relevé les questions ci-dessous pour discussion pendant l'instance (la liste n'est pas exhaustive) sur les propositions se rapportant spécifiquement à la demande d'Enbridge et pouvant se rapporter à d'autres propositions :

- 1) La question de savoir si l'offre d'un service de transport garanti pour la canalisation principale au Canada à ce stade-ci est conforme à l'intérêt public et satisfait aux exigences relatives aux transporteurs publics et autres contenues dans la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*, eu égard aux circonstances et considérations pertinentes, en l'occurrence celles-ci :
 - a. l'existence ou non d'un besoin réel d'un service de transport garanti pour la canalisation principale au Canada, en tenant compte de l'importance pour les participants sur le marché d'un accès prioritaire garanti à long terme à la capacité pipelinière et de l'exposition aux risques pour Enbridge en l'absence de contrats;
 - b. la pertinence de convertir la capacité actuelle non souscrite en un service souscrit en l'absence de nouvelles installations ou d'agrandissements d'installations existantes sur la canalisation principale au Canada;
 - c. la pertinence de permettre ou non un service de transport garanti pour la canalisation principale au Canada, étant donné que d'autres oléoducs existants ou proposés au Canada offrent un tel service;
 - d. la pertinence de réduire notablement la capacité pipelinière totale non souscrite en partance de l'Ouest canadien;
 - e. les incidences d'un service de transport garanti sur les diverses parties prenantes et sur le caractère concurrentiel du bassin sédimentaire de l'Ouest canadien, dont celles inhérentes aux éléments suivants :
 - i. le prix du produit de base,
 - ii. les rentrées nettes des producteurs,
 - iii. les accords commerciaux,
 - iv. les débouchés pour les nouveaux participants sur le marché;
 - f. la question de savoir si la situation unique de la canalisation principale au Canada, notamment sur les plans juridique, opérationnel et commercial, étaye ou affaiblit la thèse d'instaurer un service de transport garanti;
 - g. la pertinence de réserver 10 %, ou toute autre proportion, de la capacité de la canalisation principale au Canada au service de transport non souscrit, si le service de transport garanti est instauré;
- 2) le caractère approprié des conditions proposées pour les services de transport garanti et non souscrit;
- 3) le caractère approprié des méthodes de conception des droits et des tarifs, et les fondements employés pour établir ceux-ci, y compris la question de savoir s'ils devraient être arrimés aux principes du coût du service et d'établissement des droits et, le cas échéant, s'ils le sont;
- 4) le caractère approprié de la procédure proposée pour l'appel de soumissions;
- 5) la pertinence de soustraire Enbridge à l'obligation de tenir un système comptable comme celui qui est prescrit dans le *Règlement de normalisation de la comptabilité des oléoducs*.

Annexe B

Avis d'audience publique et de demande de participation

Pipelines Enbridge Inc. (« Enbridge ») Demande visant les contrats relatifs à la canalisation principale au Canada (la « demande »)

Le 19 décembre 2019, la Régie de l'énergie du Canada a reçu une demande, présentée par Enbridge aux termes des parties 1, 3 et 9 de la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* (la « LRCE »), visant à faire approuver un nouveau service et un nouveau cadre pour l'établissement des droits pour la canalisation principale au Canada.

Description de la demande

La demande visait à obtenir une ordonnance de la Commission de la Régie :

- a) approuvant l'instauration d'un service de transport garanti couvrant 90 % de la capacité disponible de la canalisation principale au Canada, qui serait fourni en respectant toutes les conditions, y compris la méthode de tarification, qui sont contenues dans les ententes de service de transport pro forma et les tarifs des règles et règlements pro forma pour le pétrole brut, les liquides de gaz naturel et les produits pétroliers raffinés, selon les articles 226, 230 et 231 et le paragraphe 239(1) de la LRCE;
- b) approuvant une réserve de 10 % de la capacité disponible de la canalisation principale au Canada pour les volumes non souscrits et l'instauration d'un service de transport non souscrit respectant toutes les conditions, y compris la méthode de tarification, qui sont contenues dans la demande, les ententes de service de transport pro forma, les tarifs des règles et règlements et, à titre indicatif, les droits et tarifs non souscrits communs, à l'échelle locale et internationale, de la canalisation principale au Canada, suivant les articles 226, 230 et 231 de la LRCE;
- c) approuvant les méthodes servant à établir les besoins en revenus des installations de stockage pour la réception et la livraison de la canalisation principale au Canada, ainsi que les droits relatifs aux opérations de terminal pour la réception et la livraison, établis dans la demande, selon les articles 226, 229, 230 et 231 de la LRCE;
- d) déclarant que la procédure d'appel de soumissions demandée est appropriée et qu'elle donnera lieu à un appel de soumissions juste, transparent et compatible avec les exigences de transporteur public d'Enbridge, suivant les articles 32, 226, 231 et 235 et le paragraphe 239(1) de la LRCE;
- e) approuvant le maintien de l'exemption accordée à Enbridge en vertu du paragraphe 129(1.1) de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, qui soustrait la société à l'exigence de maintenir le système comptable décrit dans le *Règlement de normalisation de la comptabilité des oléoducs*, selon le paragraphe 389(2) de la LRCE;
- f) accordant toute autre mesure qu'Enbridge pourrait solliciter ou que la Commission pourrait juger appropriée, en vertu de l'article 68 de la LRCE.

La demande est accessible dans le site Web de la Régie à l'adresse <http://www.cer-rec.gc.ca>. (Cliquez sur « Demandes et dépôts », puis sur « Demandes et projets d'envergure » et faites défiler jusqu'à « Enbridge Pipelines Inc. – Demande visant les contrats relatifs à la canalisation principale au Canada »).

Participation à l'audience de la Commission

La Commission a décidé de convoquer une audience publique dans le but d'étudier la demande. Elle a aussi choisi de recourir au portail de participation durant cette instance. Elle encourage donc toutes les personnes qui désirent se prévaloir de ce portail à s'inscrire par l'entremise du système de demande de participation.

La Commission accorde à tous les expéditeurs canadiens utilisant la canalisation principale au Canada, à toutes les personnes ayant déposé une lettre de commentaires durant la période prévue à cette fin et à toutes les personnes intéressées dont le nom figure à l'annexe C le statut d'intervenant, s'ils choisissent de s'en prévaloir. Pour pouvoir recourir au portail de participation, ces parties doivent s'inscrire au moyen du système de demande de participation qui est expliqué ci-dessous. À titre de demandeur, Enbridge est inscrite d'office au système de demande de participation.

Les autres membres du public peuvent participer à cette instance en s'inscrivant grâce à ce système. Elles pourront minimalement déposer une lettre de commentaires. Pour participer en qualité d'intervenant, il faut fournir des renseignements démontrant que vos intérêts risquent d'être suffisamment touchés par la décision de la Commission et que votre participation à titre d'intervenant aidera celle-ci durant l'instance.

La Commission encourage les personnes ayant des intérêts communs à l'égard de la demande à songer à se regrouper et à présenter une seule demande de statut d'intervenant, en désignant un porte-parole unique pour le groupe. Le fait de répéter les mêmes informations n'aide pas la Commission, puisque cela ne les rend pas plus pertinentes; en outre, cela ne fait pas un usage judicieux du temps consacré à l'audience.

La période d'inscription se déroulera du **12 au 18 mars 2020**. La Commission publiera la liste des participants peu après la clôture des inscriptions à partir du système de demande de participation.

Pour s'inscrire, il suffit de se rendre sur le site Web de la Régie à l'adresse <http://www.cer-rec.gc.ca/>, de cliquer sur « Demandes et dépôts », puis sur « Déposer une demande ou un document » et sur « Demande de participation ». Cliquez enfin sur « Contrats relatifs à la canalisation principale au Canada d'Enbridge ». Suivez les directives pour créer un compte auprès de la Régie, puis remplissez la demande de participation.

Il est aussi possible de s'inscrire en faisant parvenir, par voie électronique, une lettre à la secrétaire de la Commission à partir du site Web de la Commission ([Dépôt de documents électroniques](#)), en exprimant votre intérêt et en indiquant votre mode de participation privilégié. Dans votre document, veuillez mentionner le numéro de dossier OF-Tolls-Group1-E101-2019-02 02.

Renseignements sur la procédure d'audience

Pour obtenir des renseignements sur les processus d'audience, vous pouvez :

- communiquer avec la Régie au numéro sans frais 1-800-899-1265;
- dans le site Web de la Régie, cliquer sur [Audiences et séances d'information](#), puis sur *Participer aux audiences de la Régie*.

Annexe C

Liste des personnes intéressées à qui l'avis d'audience publique doit être signifié

***(Ministers of Justice / Attorney Generals
Ministres de la justice / procureur généraux)***

The Honourable David Lametti
Minister of Justice and Attorney General of Canada
Telephone/téléphone : 613-992-4621
Email/courriel : david.lametti@parl.gc.ca

The Honourable Nathalie G. Drouin
Deputy Minister of Justice and Deputy Attorney General of Canada
Telephone/téléphone : 613-957-4998
Email/courriel : nathalie.g.drouin@justice.gc.ca

The Honourable David Eby, Q.C.
Minister of Justice and Attorney General
Province of British Columbia
Telephone/téléphone : 250-387-1866
Email/courriel : AG.Minister@gov.bc.ca

The Honourable Doug Schweitzer
Minister of Justice and Solicitor General
Province of Alberta
Telephone/téléphone : 780-427-2339
Email/courriel : ministryofjustice@gov.ab.ca

The Honourable Cliff Cullen
Minister of Justice and Attorney General
Province of Manitoba
Telephone/téléphone : 204-945-3728
Email/courriel : minjus@leg.gov.mb.ca

The Honourable Don Morgan, Q.C.
Minister of Justice and Attorney General
Province of Saskatchewan
Telephone/téléphone : 306-787-5353
Email/courriel : jus.minister@gov.sk.ca

The Honourable Doug Downey
Attorney General
Province of Ontario
Telephone/téléphone : 416-326-2220
Email/courriel : attorneygeneral@ontario.ca

L'Honorable Sonia LeBel
Ministre de la Justice du Québec
Telephone/téléphone : 418-643-4210
Email/courriel : ministre@justice.gouv.qc.ca

The Honourable Andrea Anderson-Mason
Minister of Justice and Attorney General
Province of New Brunswick
Telephone/téléphone : 506-755-2810
Email/courriel : Andrea.AndersonMason@gnb.ca

The Honourable Andrew Parsons
Minister of Justice and Public Safety, Attorney General
Province of Newfoundland and Labrador
Telephone/téléphone : 709-729-2869
Email/courriel : justice@gov.nl.ca

The Honourable Mark Furey
Attorney General and Minister of Justice
Province of Nova Scotia
Telephone/téléphone : 902-424-4030
Email/courriel : justmin@novascotia.ca

The Honourable Bloyce Thompson
Minister of Justice and Public Safety and Attorney General
Province of Prince Edward Island
Telephone/téléphone : 902-368-5152
Email/courriel : MinisterJPS@gov.pe.ca

The Honourable Caroline Wawzonek
Minister of Finance and Minister of Justice
Government of the Northwest Territories
Telephone/téléphone : 867-767-9141, ext. 11130
Email/courriel : Caroline_wawzonek@gov.nt.ca

The Honourable Jeannie Hakongak Ehloak
Minister of Justice
Government of Nunavut
Telephone/téléphone : 867-975-5028
Email/courriel : jehaloak@gov.nu.ca

The Honourable Tracy-Anne McPhee
Minister of Justice and Education
Government House Leader
Yukon Legislative Assembly
Telephone/téléphone : 867-393-7488
Email/courriel : tracy.mcphee@gov.yk.ca

**(Other Government Departments or Agencies
/ Ministères et autres organismes gouvernementaux)**

The Honourable Bruce Ralston
Minister of Energy, Mines and Petroleum Resources
Province of British Columbia
Telephone/téléphone : 250-953-0900
Email/courriel : EMPR.Minister@gov.bc.ca

The Honourable Sonya Savage
Minister of Energy
Deputy House Leader
Government of Alberta
Telephone/téléphone : 403-427-3740
Email/courriel : minister.energy@gov.ab.ca

Mr. Tallon Sylvestre
Director, Regulatory Affairs
Alberta Department of Energy
Telephone/téléphone : 403-592-2640
Email/courriel : tallon.sylvestre@gov.ab.ca

Mr. Douglas Larder, Q.C.
General Counsel and Executive Director, Law
Alberta Utilities Commission
Telephone/téléphone : 403-592-8845
Email/courriel : doug.larder@auc.ab.ca

The Honourable Bronwyn Eyre
Minister of Energy and Resources
Government of Saskatchewan
Telephone/ telephone : 306-787-0804
Email/courriel : ministerer@gov.sk.ca

Mr. Jim Crone
Executive Director, Energy Division
Government of Manitoba
Telephone/téléphone : 204-945-1874
Email/courriel : jim.crone@gov.mb.ca

The Honourable Siobhan Coady
Minister of Natural Resources
Government House Leader
Government of Newfoundland and Labrador
Telephone/téléphone : 709-729-2920
Email/courriel : NRMinister@gov.nl.ca

Mr. Paul Molloy, P. Eng.
Manager, Petroleum Engineering, Energy Branch
Government of Newfoundland and Labrador
Telephone/téléphone : 709-729-6813
Email/courriel : paulmolloy@gov.nl.ca

The Honourable Mike Holland
Minister of Energy and Resource Development
Province of New Brunswick
Telephone/téléphone : 506-453-3826
Email/courriel : mike.holland@gnb.ca

The Honourable Derek Mombourquette
Minister of Energy
Nova Scotia Department of Energy and Mines
Telephone/téléphone : 902-424-7793
Email/courriel : energyminister@novascotia.ca

The Honourable Joe Savikataaq
Minister of Energy
Government of Nunavut
Telephone/téléphone : 867-975-5050
Email/courriel : jsavikataaq@gov.nu.ca

The Honourable Jeff Yurek
Minister of Environment, Conservation and Parks
Government of Ontario
Telephone/téléphone : 416-314-6790
Email/courriel : jeff.yurek@pc.ola.org

The Honourable Greg Rickford
Minister of Energy, Northern Development and Mines
Government of Ontario
Telephone/téléphone : 416-327-0633
Email/courriel : greg.rickford@pc.ola.org

L'honorable Jonatan Julien
Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles
Province de Québec
Telephone/téléphone : 418-643-7295
Email/courriel : ministre@mern.gouv.qc.ca

The Honourable Ranj Pillai
Minister of Energy, Mines and Resources
Yukon Legislative Assembly
Telephone/téléphone : 867-393-7418
Email/courriel : ranj.pillai@gov.yk.ca

The Honourable Shane Thompson
Minister of Environment and Natural Resources
Government of the Northwest Territories
Telephone/téléphone : 867-767-9141, ext. 11128
Email/courriel : Shane_thompson@gov.nt.ca

The Honourable Steven Myers
Minister of Transportation, Infrastructure and Energy
Government of Prince Edward Island
Telephone/téléphone : 902-368-5120
Email/courriel : samyersMinister@gov.pe.ca

Ms. Heather Cherry
Impact Assessment Scientist,
Natural Resource Management Branch
Parks Canada
Telephone/téléphone : 250-409-4153
Email/courriel : Heather.Cherry2@canada.ca

Ms. Jennifer Saxe
Director General
Impact Assessment Agency of Canada
Headquarters Office
Telephone/téléphone : 780-495-2388
Email/courriel : jennifer.saxe2@canada.ca

Environment and Climate Change Canada
Environmental Assessment Division
Prairie and Northern Region
Email/courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca

Fisheries and Oceans Canada
Fisheries Protection Program
Telephone/téléphone : 1-855-852-8320
Email/courriel : fisheriesprotection@dfo-mpo.gc.ca

(Associations)

Mr. David R. Core
Director of Special Projects
Canadian Association of Energy and Pipeline Landowner Associations (CAEPLA)
Telephone/téléphone : 306-522-5000
Email/courriel : davecore@caepla.org

Mr. Nick Schultz
Vice President, Pipeline Regulation
Canadian Association of Petroleum Producers
Telephone/téléphone : 403-267-1100
Email/courriel : nick.schultz@capp.ca

Mr. Francis Bradley
President and CEO
Canadian Electricity Association
Telephone/téléphone : 613-230-9263
Email/courriel : bradley@electricity.ca

Mr. Chris Bloomer
President and CEO
Canadian Energy Pipeline Association
Telephone/téléphone : 403-221-8777
Email/courriel : tshaw@cepa.com

Mr. Bryan Gormley
Director, Policy, Economics and Information
Canadian Gas Association
Telephone/téléphone : 613-748-0057, ext. 315
Email/courriel : bgormley@cga.ca

Mr. Greg Moffatt
Senior Director, Business & Economics
Chemistry Industry Association of Canada
Telephone/téléphone : 613-237-6215, ext. 230
Email/courriel : gmoffatt@canadianchemistry.ca

Dr. Shahrzad Rahbar
President
Industrial Gas Users Association
Telephone/téléphone : 613-236-8021
Email/courriel : srahbar@igua.ca

Mr. Tristan Goodman
President
Explorers and Producers Association of Canada
Telephone/téléphone : 403-269-3454
Email/courriel : info@explorersandproducers.ca /
tristan.goodman@explorersandproducers.ca

Mr. Vince Brescia
President and CEO
Ontario Energy Association
Telephone/téléphone : 647-493-2351
Email/courriel : teresa@energyontario.ca

**(Federal Government Departments/
Ministères fédéraux)**

Mr. Scott Clausen
Deputy Director, Indigenous Affairs and LNG
Natural Resources Canada
Telephone/téléphone : 613-808-7998
Email/courriel : scott.clausen@canada.ca

The Honourable Jonathan Wilkinson
Minister of Environment and Climate Change Canada
Telephone/téléphone : 819-938-3813
Email/courriel : Jonathan.Wilkinson@parl.gc.ca

The Honourable Carolyn Bennett
Minister of Crown-Indigenous Relations
Telephone/téléphone : 819-997-0002
Email/courriel : Carolyn.bennett@canada.ca

Mr. Daniel Watson
Deputy Minister of Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs
Telephone/téléphone : 819-997-0133
Email/courriel : daniel.watson@canada.ca